

U N I V E R S I T E D E M O N C T O N

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Réunion du 10 décembre 1983

9 h 30 Salon du Chancelier Edifice Taillon

Centre universitaire de Moncton

PRESENTS

Paul L. Bourque, président
 Gaétan Bossé
 Normand Carrier
 Paul Castonguay
 Jean Chiasson
 Maurice Chiasson
 Donald Durant
 Gilbert Finn
 Brian Newbold
 Yvon Ouellette

PRESENTS

Donald Poirier
 Victor Raïche
 Léon Richard
 Jean-Guy Rioux
 Jacques Robichaud
 Pierre Roussel
 Anne-Marie Savoie
 Bernard Valcourt
 Médard Collette, invité
 Léonard LeBlanc, invité

EXCUSES: Hervé Belzile, Louis R. Comeau, Jocelyne Losier, Laurier Thibault,
 Gilles Long, secrétaire

TABLE DES MATIERES

	Page
1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LE PRESIDENT	3
2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION	3
3. VERIFICATION DU DROIT DE PRESENCE	3
4. CORRESPONDANCE	3
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-830924	4
7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL	4
8. RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-831209 ET CEX-831104	4
9. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX	
9.1 CEX-831209	
9.1.1 Promotions et permanences d'emploi: cas litigieux.....	5
9.1.2 Promotions et permanences	6
9.1.3 Campagne de financement	12
9.1.4 Le Matin du Nouveau-Brunswick	12
9.1.5 Liberté d'expression.....	13
9.1.6 Négociations.....	14
9.1.7 Comité de sélection du recteur	14
9.1.8 Négociations des prochaines conventions collectives	15
9.1.9 Chapelle du CUM.....	15
9.1.10 Centre de recherche en biologie marine.....	15
9.1.11 Centre d'études du vieillissement	16
9.1.12 Chaire d'études acadiennes	16

9.1.13	Le Kacho	16
9.1.14	Centre de technologie manufacturière	16
9.1.15	Etats financiers 1982-83	16
9.1.16	Sciences forestières	17
9.1.17	Calendrier des réunions 1984	17
9.1.18	Chancelier	17
9.2	CEX-831104	17
10.	RAPPORT DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION.....	18
11.	SAC-831109: SUIVI.....	18
12.	RAPPORT DU RECTEUR.....	18
13.	AUTRE	
13.1	Droits des étudiants	19
13.2	Etudiants non réadmis	19
14.	PROCHAINE REUNION.....	20
15.	CLOTURE.....	20
	ANNEXES	21

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RESOLUTION 03-CGV-831210

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Jacques Robichaud

"Que soient inscrits à l'ordre du jour, rubrique "Autre": protection des droits des étudiants et réadmission des étudiants non réadmis suite à l'occupation de l'édifice Taillon d'avril 1982."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 04-CGV-831210

Il est proposé par Jean-Guy Rioux et appuyé par Paul Castonguay "Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTE.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL CGV-830924

Correction:

Page 6: au lieu de "31 décembre 1983", il faut lire 30 juin 1984

RESOLUTION 05-CGV-831210

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Brian Newbold "Que le procès-verbal CGV-830924 soit adopté tel que modifié."

Vote unanime ADOPTE.

7. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

Tous les points méritant discussion sont reportés à la rubrique "Rapport du recteur", à l'exception d'un seul.

Page 10, dernier paragraphe:

En réponse à la question soulevée à la dernière réunion, l'on remet aux membres un rapport préparé conjointement par MM. Louis Malenfant et Armand Caron (voir annexe A).

Un membre fait remarquer que dans le bulletin de l'AEFNB on se posait la question suivante: "Comment se fait-il que les deux premières années du Baccalauréat en éducation ne sont pas offertes au CUS?"

8. RECEPTION DES PROCES-VERBAUX CEX-831209 ET CEX-831104

RESOLUTION 06-CGV-831210

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Jacques Robichaud "Que les procès-verbaux CEX-831209 et CEX-831104 soient reçus."

Vote unanime ADOPTE.

9. AFFAIRES DECOULANT DES PROCES-VERBAUX**9.1 CEX-831209**

Corrections:

Page 3, 4.12: lire Leduc

4.13: "Qu'on accorde au professeur Jean-Claude
Ladouceur une promotion..."

9.1.1 Promotions et permanences d'emploi: cas litigieux CUM:

Tran Quang Ba

RESOLUTION 07-CGV-831210

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que le professeur Tran Quang Ba ne soit pas promu au rang de professeur
titulaire en date du 1er juillet 1984."

En faveur 16 Contre 1 ADOPTE. Roland Leduc

RESOLUTION 08-CGV-831210

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Anne-Marie Savoie

"Que le professeur Roland Leduc soit promu au rang de professeur agrégé en
date du 1er juillet 1984 à condition qu'il ait complété cette date toutes
les exigences pour l'obtention du doctorat."

Vote unanime ADOPTE. Jean-Claude Ladouceur

RESOLUTION 09-CGV-831210

Il est proposé par Jean-Guy Rioux et appuyé par Paul Castonguay

"Qu'on accorde au professeur Jean-Claude Ladouceur une promotion accélérée au
rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1984."

Vote unanime ADOPTE. Martine LeBlanc

RESOLUTION 10-CGV-831210

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Jean Chiasson

"Que le professeur Martine LeBlanc soit promue au rang de professeur agrégé en
date du 1er juillet 1984."

Vote unanime ADOPTE.

Normand Vautour

RESOLUTION 11-CGV-831210

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Yvon Ouellette

"Que le professeur-enseignant Normand Vautour soit promu au rang de professeur agrégé en date du 1er juillet 1984."

Vote unanime ADOPTE. CUSLM:

Denis Millas

RESOLUTION 12-CGV-831210

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Brian Newbold

"Que la permanence d'emploi ne soit pas accordée au professeur Denis Millas."

En faveur 16 Abstention 1 ADOPTE. Gilles E. Nadeau

RESOLUTION 13-CGV-831210

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Normand Carrier

"Que le professeur Gilles E. Nadeau soit promu au rang de professeur agrégé en date du 1er juillet 1984."

Vote unanime ADOPTE.

9.1.2 Promotions et permanences

CUM: Promotions

RESOLUTION 14-CGV-831210

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Donald Poirier

"Que Anne-Marie Arsenault soit promue au rang de professeur adjoint en date du 1er juillet 1984, A la condition qu'elle ait complété toutes les exigences en vue de l'obtention de sa maîtrise en santé communautaire et épidémiologie, condition stipulée A l'article 5 a) de son contrat signé le 20 juin 1983;

Que Michel Cardin soit promu au rang de professeur adjoint en date du 1er juillet 1984;

Attendu que le Professeur rencontre les conditions stipulées dans l'article 33.03.01;

Attendu que le Professeur possède l'équivalence de trois années universitaires selon les critères stipulés dans l'article 28.06 et ce en date du 1er janvier 1984;

Que Claire Cronier soit promue au rang de professeur adjoint en date du 1er janvier 1984;

Que les professeurs suivants soient promus au rang de professeur agrégé à compter du 1er juillet 1984:

Greg Allain, Sciences sociales
Samuel Arsenault, Arts

Fettene Befekadu, Sciences sociales
 Paul-E. Bourque, Sciences sociales
 Ghislain Clermont, Arts
 Jean-Claude Desruisseaux, Sciences sociales
 Marie-Ange Fournier, Sciences infirmières
 Pierre Gérin, Arts
 Frédéric Grogner, Arts
 Huberte Poirier, Sciences infirmières
 Rodolphe Savoie, Sciences de l'éducation."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 15-CGV-831210

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Brian Newbold

"Attendu que l'assemblée départementale et le Comité facultaire ont recommandé une promotion au rang de professeur agrégé lors de l'étude du dossier du professeur Charles E. Boudreau à chacune des deux dernières années universitaires;

Attendu que le Comité paritaire, en 1982, n'a pas recommandé la promotion du Professeur au rang d'agrégé en date du 1er juillet 1983 parce qu'il ne rencontrait pas les exigences de l'article 33.02.03 a);

Attendu que le Professeur a obtenu son doctorat le 10 juin 1983 et rencontre ainsi le 1er juillet 1983 les exigences de l'article 33.02.03 a);

Que le professeur Charles E. Boudreau soit promu au rang de professeur agrégé en date du 1er janvier 1984."

AMENDEMENT

RESOLUTION 16-CGV-831210

Il est proposé par Donald Poirier et appuyé par Paul Castonguay

"Que la date d'entrée en vigueur soit rétroactive au 1er juillet 1983."

En faveur 11 Contre 2 Abstentions 4 ADOPTE.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE, TELLE QUE MODIFIEE:

En faveur 11 Contre 2 Abstentions 4 ADOPTE.

RESOLUTION 17-CGV-831210

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Brian Newbold

"Attendu que, selon l'article 33.02.03 a), le professeur adjoint détenteur du PhD ou l'équivalent et ayant accumulé cinq années d'expérience au rang d'adjoint est admissible au rang d'agrégé;

Que Richard Boulanger soit promu au rang de professeur agrégé en date du 1er juillet 1984, à condition que la preuve soit faite que le doctorat d'université détenu par le Professeur soit l'équivalent du PhD."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 18-CGV-831210

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Brian Newbold

"Attendu que l'assemblée des professeurs et le Comité facultaire recommandent que Soeur Durand soit promue au rang de professeur agrégé en se basant sur le fait qu'elle aurait obtenu son PhD en juin 1983;

Que le professeur Georgette Durand soit promue au rang de professeur agrégé en date du 1er juillet 1984, à condition qu'elle présente une attestation avant le 30 juin 1984 déclarant qu'elle a complété toutes les exigences en vue de l'obtention de son PhD."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 19-CGV-831210

Il est proposé par Jean Chiasson et appuyé par Donald Poirier

"Que les professeurs suivants soient promus au rang de professeur titulaire à compter du 1er juillet 1984:

Ahmed Ben-Hassine, Administration
 Andrew Boghen, Sciences et génie Yves
 Bolduc, Arts
 Jacques Crépault, Sciences sociales
 Daniel Hickey, Arts
 Rodolphe Lamarche, Arts
 Marguerite Maillet, Arts
 Ward O'Neill, Sciences sociales Wayne
 Patterson, Sciences et génie Thu Pham-
 Gia, Sciences et génie Thomas Richard,
 Sciences et génie."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 20-CGV-831210

Attendu que le Comité paritaire de promotion et d'attribution de la permanence d'emploi ne recommandait pas la promotion de M. Albert Alexander en date du 1er juillet 1983 dû au fait que ledit Comité "(considérait) qu'un niveau satisfaisant (n'était) pas encore atteint dans ces domaines" (communication et recherches);

Attendu que le Comité paritaire juge que le dossier ne lui a pas été présenté de sorte qu'il puisse encore remarquer cette année une amélioration satisfaisante dans cesdits domaines, amélioration justifiant une promotion en date du 1er juillet 1984;

Attendu que les comités départemental et facultaire ne recommandent pas la promotion;

Que le professeur Albert Alexander ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1984;

Que le professeur Prakash Varma ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1984 dû au fait que le Comité paritaire de promotion et d'attribution de la permanence d'emploi considère que le dossier ne lui a pas été présenté de manière à démontrer que le Professeur rencontre les exigences de l'article 33.02.04 b);

Attendu que l'assemblée départementale et le Comité facultaire trouvent que le Professeur s'est acquitté, depuis sa dernière promotion, de façon non satisfaisante de sa charge de travail en enseignement et en recherche;

Attendu que le Comité paritaire de promotion et d'attribution de la permanence d'emploi trouve que le Professeur s'est acquitté, depuis sa dernière promotion, de façon non satisfaisante de sa charge de travail en services à la collectivité;

Que le professeur Donald Desroches ne soit pas promu au rang de professeur titulaire en date du 1er juillet 1984."

Vote unanime ADOPTE.

Un membre se demande s'il est possible de mettre sur pied des mécanismes pour que le professeur Alexander s'améliore. En réponse, le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que son projet de congé sabbatique a été soumis. M. Alexander doit travailler en étroite collaboration avec son doyen durant cette période.

CUM: permanences d'emploi

RESOLUTION 21-CGV-831210

Il est proposé par Donald Durant et appuyé par Brian Newbold

"Que la permanence d'emploi soit attribuée aux professeurs suivants en date du 1er juillet 1984:

Michel Cardin, Arts
Jean-Claude Desruisseaux, Sciences sociales Pierre
Foucher, Droit;

Que l'attribution de la permanence d'emploi soit attribuée au professeur Anne-Marie Arsenault en date du 1er juillet 1984, à condition qu'elle ait obtenu sa promotion au rang de professeur adjoint;

Attendu que M. Robin Enns s'est acquitté de façon satisfaisante de sa charge professorale;

Attendu qu'il a rencontré les exigences demandées par son Département et par le Conseil des gouverneurs en obtenant la note "B" dans le cours de français FR 1886;

Que la permanence d'emploi soit attribuée au professeur Robin Enns en date du 1er juillet 1984."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 22-CGV-831210

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Paul Castonguay

"Que la permanence d'emploi soit attribuée au professeur Léozée Gallant en date du 1er juillet 1984, à condition qu'elle accepte de ne pas être promue tant qu'elle n'aura pas complété toutes les exigences pour l'obtention du doctorat, et ce avant une date limite qui sera déterminée après consultation auprès du Professeur."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 23-CGV-831210

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Brian Newbold

"Que le dossier de Jénita Méthot ne soit pas considéré pour la permanence d'emploi étant donné que toutes les exigences contractuelles ne sont pas satisfaites."

En faveur 16 Abstention 1 ADOPTE.

RESOLUTION 24-CGV-831210

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Jacques Robichaud

"Que la permanence d'emploi soit attribuée au professeur Denise Fortin à compter du 1er juillet 1984 à condition qu'elle rencontre à cette date les conditions d'embauche stipulées dans son contrat."

Vote unanime ADOPTE.

CUS: permanences d'emploi

RESOLUTION 25-CGV-831210

Il est proposé par Donald Poirier et appuyé par Jacques Robichaud

"Que la permanence d'emploi au CUS soit attribuée au professeur Jeanne d'Arc Gaudet à compter du 1er juillet 1984;

Que la permanence d'emploi au CUS soit attribuée au professeur Gaétan Savoie à compter du 1er juillet 1984."

Vote unanime ADOPTE.

CUSLM: promotions et permanences d'emploi

RESOLUTION 26-CGV-831210

Il est proposé par Normand Carrier et appuyé par Brian Newbold

"Que la permanence d'emploi soit attribuée au professeur Paul Albert à compter du 1er juillet 1984;

Que la permanence d'emploi soit attribuée au professeur André Leclerc à compter du 1er juillet 1984;

Que le professeur André Leclerc soit promu rétroactivement au rang de professeur adjoint à compter du 1er juillet 1983;

Que le professeur André Manseau soit promu au rang de professeur adjoint à compter du 1er juillet 1984;

Que le professeur André Manseau soit élevé à la Classe II à compter du 1er juillet 1984;

Que le professeur Léo Thériault soit promu au rang de professeur agrégé à compter du 1er septembre 1984;

Que le professeur Yves Volpé soit élevé à la Classe III à compter du 1er septembre 1984;

Que le professeur Daniel Belanger ne soit pas promu au rang de professeur agrégé;

Que le professeur Yvette Bisson ne soit pas promue au rang de professeur titulaire;

Que le professeur Bertrand Marion ne soit pas promu au rang de professeur titulaire;

Que le professeur Guy Martin ne soit pas promu au rang de professeur agrégé;

Que Jeannine Michaud ne soit pas promue au rang de Bibliothécaire III;

Que le professeur Denis Millas ne soit pas promu au rang de professeur agrégé et qu'il ne soit pas élevé à la Classe III;

Que le professeur Jean-Guy Poitras ne soit pas promu au rang de professeur titulaire;

Que le professeur Robert Simard ne soit pas promu au rang de professeur titulaire et qu'il ne soit pas élevé à la Classe IV;

Que le professeur Emilien Vermette ne soit pas élevé à la Classe IV." Vote unanime ADOPTE.

CUM: nominations

RESOLUTION 27-CGV-831210

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Paul Castonguay

"Que Patrick Maltais soit nommé responsable des programmes spéciaux de la Faculté des sciences et de génie pour un mandat de trois ans, soit du 1er juillet 1984 au 30 juin 1987."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 28-CGV-831210

Il est proposé par Yvon Ouellette et appuyé par Brian Newbold

"Que Jean Nowlan soit nommé directeur de l'Ecole d'éducation physique et de loisirs pour un mandat de cinq ans allant du 1er juillet 1984 au 30 juin 1989."

Vote unanime ADOPTE.

Congés

RESOLUTION 29-CGV-831210

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Yvon Ouellette

"Conformément aux stipulations du paragraphe 16.16.01 de la Convention collective entre l'ABPUM et l'Université, qu'un congé d'études d'été soit accordé aux professeurs suivants:

Robert Beaudoin	Daniel MacDonald
Denise Fortin	Pierre Ouellette
Jean-Guy Ouellette	Lise Dubois
Léozée Gallant	Thomas LeBlanc
Hermel Couturier	Roland Leduc."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 30--CGV-831210

Il est propose par Yvon Ouellette et appuyé par Donald Poirier

"Qu'un congé sans solde soit accordé au professeur Melvin Gallant pour la période de six mois allant du 1er janvier 1985 au 30 juin 1985."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 31-CGV-831210

Il est proposé par Donald Poirier et appuyé par Brian Newbold

"Que le congé sabbatique déjà accordé au professeur Huberte Richard soit reporté de l'année universitaire 1984-85 à l'année universitaire 1985-86, compte tenu que Mme Richard est actuellement en congé

de maladie prolongé et, par conséquent, n'est pas actuellement en mesure de se préparer pour ledit congé."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 32-CGV-831210

Il est proposé par Donald Poirier et appuyé par Anne-Marie Savoie

"Compte tenu du désistement du professeur Huberte Richard, qu'un congé sabbatique d'un an soit accordé au professeur Serge Morin pour la période allant du 1er juillet 1984 au 30 juin 1985."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 33-CGV-831210

Il est proposé par Donald Poirier et appuyé par Normand Carrier

"Qu'une bourse d'études de 8000\$ et un congé d'études sans solde d'un an soient accordés au professeur Mourad Ali-Khodja, soit du 1er juillet 1984 au 30 juin 1985, ceci afin de lui permettre de se consacrer entièrement A la rédaction de sa thèse de doctorat."

Vote unanime ADOPTE.

RESOLUTION 34-CGV-831210

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Yvon Ouellette

"Que la demande d'une bourse d'études de Charlotte Lemieux soit refusée."

En faveur 16 Contre 1 ADOPTE.

CUS: congé sabbatique

RESOLUTION 35-CGV-831210

Il est proposé par Jacques Robichaud et appuyé par Jean-Guy Rioux

"Qu'un congé sabbatique d'un an (1er juillet 1984 au 30 juin 1985) soit accordé au professeur Diane Saucier."

Vote unanime ADOPTE.

9.1.3 Campagne de financement

La Campagne se poursuit. Nous avons maintenant dépassé le cap des 5 millions.

Les banques commencent A répondre. Le 21 décembre prochain, le Recteur rencontrera MM. Bélanger et Belzile afin d'intensifier la sollicitation au Québec. M. Bélanger a d'ailleurs fait un certain nombre de démarches en Ontario.

Le Recteur adjoint du CUSLM fait rapport de son travail auprès d'organismes du Madawaska.

9.1.4 Le Matin du Nouveau-Brunswick

M. Finn fait rapport.

Le Comité d'implantation est maintenant dissous. La nouvelle compagnie vient d'être incorporée. Le comité de direction provisoire est formé du conseiller juridique et de ses secrétaires. Le prospectus est prêt. En somme, tous les documents légaux ont été complétés.

M. Emery LeBlanc préside le groupe des cinq fiduciaires. Afin de gérer le fonds de 4 millions, les instances gouvernementales intéressées doivent considérer les soumissions des compagnies de fiducie le 14 décembre prochain.

Tout en reconnaissant le travail considérable fourni par M. Finn, M. Donald Poirier trouve qu'il est regrettable que les gens du Nord n'aient pas été plus impliqués dans ce dossier. Le Nord représente au moins 50% de la clientèle. Il faudrait avoir une salle de rédaction dans cette partie de la Province. A son dire, l'article paru dans la revue Egalité ne se voulait pas une critique, mais plutôt une demande de moratoire.

En tant que membre du Comité d'implantation, M. Jean Chiasson tient à rendre hommage à M. Finn.

M. Jacques Robichaud s'interroge sur le rôle de l'Université de Moncton dans ce dossier.

En réponse, M. Finn précise que le rôle des institutions signifiait qu'elles étaient propriétaires dudit journal.

M. Finn fait ensuite une rétrospective de la question du journal depuis ses tous débuts. En terminant, il soulève la possibilité de satellites: 80% du journal serait publié à Moncton, 20% à Shippagan et Edmundston.

9.1.5 Liberté d'expression

L'ABPUM a fait part de ses inquiétudes, à ce propos, dans un document publié récemment. M. Finn en a discuté avec M. Poirier lundi dernier. Il a également soulevé cette question au niveau de la Direction générale. Sans vouloir se prononcer en faveur ou contre les allégations dudit document, le Recteur a recommandé au Comité exécutif la mise sur pied d'une commission d'enquête où l'Administration et l'ABPUM seraient représentées. Il ne serait pas impensable d'imaginer que ladite Commission puisse être présidée par quelqu'un de l'extérieur de l'Université. L'on pourrait se fixer comme date limite pour examiner cette situation le 31 mai 1984. La Commission d'enquête adresserait ses recommandations à la Direction générale et à l'ABPUM, sans pour autant les lier.

Toujours selon M. Finn, les cas présentés dans le document de l'ABPUM ont été documentés par l'Administration. Les positions de l'Université de Moncton étaient correctes. Il n'est pas simple d'en arriver à s'entendre sur une définition de la liberté d'expression. On peut tout au moins convenir que la liberté d'un individu s'arrête au moment où elle empiète sur les droits de l'autre.

RESOLUTION 36-CGV-831210

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Jean-Guy Rioux

"Qu'on accepte en principe la mise sur pied d'une commission d'enquête pour étudier la question de la liberté d'expression à l'Université de Moncton."

Vote

unanime

ADOPTE.

Selon M. Donald Poirier, l'ABPUM sera intéressée par la résolution précédente. Il faut aussi regarder du côté des professeurs qui sont, selon lui, tout aussi responsables que l'Administration de la situation.

9.1.6 Négociations

CUSLM:

Prière de consulter la rubrique 6.42 du procès-verbal CEX-831209.

RESOLUTION 37-CGV-831210

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Gaétan Bossé

"Que le Conseil ratifie l'entente intervenue entre l'APCSLM et l'U de M."

Vote

unanime

ADOPTE.

Un membre suggère qu'il soit spécifié dans une prochaine convention collective qui, des professeurs ou de l'Université, doit se prononcer en premier lieu lorsque vient le moment de la ratification.

La convention collective dont il est question dans la résolution ci-haut est d'une durée d'un an.

CUS:

Prière de consulter la rubrique 6.42 (CUS) du procès-verbal CEX-831209.

PROPOSITION

Il est proposé par Jacques Robichaud

"Que le Conseil reçoive une pièce de correspondance signée par la Présidente de l'APCUS."

M. le Recteur s'y oppose. Cette pièce aurait dû être inscrite A la rubrique "Autre" avant l'adoption de l'ordre du jour.

M. Robichaud dit ne pas avoir voulu l'apporter plus tôt afin de ne pas influencer la décision sur la convention collective des professeurs du CUSLM. Il exprime quand même les sentiments des professeurs du CUS. Ces derniers ne croient pas avoir été considérés lors des dites négociations.

Pour M. Jean-Guy Rioux, il y a peut-être manque de communication entre les professeurs et l'Administration du CUS. Toutefois, il rappelle que la situation financière doit être surveillée de près si l'on veut garder l'institution ouverte.

M. Bernard Valcourt se demande pourquoi l'on a encore trois budgets de fonctionnement, trois associations de professeurs alors qu'on parle d'une seule université. N'y aurait-il pas lieu d'avoir un seul budget?

Une seule association de professeurs ne dérangera pas l'ABPUM, selon M. Poirier. Mais, il ne faut pas nuire A l'autonomie des deux autres Centres.

D'aucuns soutiennent qu'il serait très difficile d'adopter une telle formule. Des budgets séparés existent dans d'autres universités.

9.1.7 Comité de sélection du recteur

Le temps est venu de passer A la mise sur pied du Comité de sélection du prochain recteur. Le Conseil des gouverneurs

doit y nommer trois membres. M. Finn suggère de penser à assurer une représentation aux régions du Nord étant donné que le Président et le Chancelier sont tous deux du Sud-Est et qu'ils siègent d'office audit Comité. Des trois membres à nommer, l'un doit être professeur.

Mise en candidature

Gaétan Bossé Proposeur: Bernard Valcourt

RESOLUTION 38-CGV-831210

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Léon Richard "Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTE.

Deux autres membres du CGV:

Mises en candidature

Victor Raïche Proposeur: Jean Chiasson

Jean Chiasson Proposeur: Victor Raïche

M. Chiasson se désiste.

Bernard Valcourt Proposeur: Donald Poirier

M. Valcourt se désiste.

Paul Castonguay Proposeur: Bernard Valcourt

RESOLUTION 39-CGV-831210

Il est proposé par Léon Richard et appuyé par Brian Newbold

"Que les nominations cessent."

Vote unanime ADOPTE.

M. le Président proclame l'élection de Gaétan Bossé, Victor Raïche et Paul Castonguay.

9.1.8 Négociations des prochaines conventions collectives

La coutume veut que l'association intéressée précise d'abord ses positions. Il serait important que l'Université prépare aussi les siennes. Afin de faciliter le travail de l'Administration, il est convenu que le Recteur consultera au besoin le Comité exécutif.

9.1.9 Chapelle au CUM

Après discussion, il est convenu que le Vice-recteur à l'administration écrive à Mgr Chiasson pour lui confirmer que l'Université est toujours prête à céder un terrain pour une telle construction. Il s'agirait là de la seule et unique contribution de l'Université.

9.1.10 Centre de recherche en biologie marine

Le 5 novembre dernier avait lieu l'ouverture officielle du Centre de recherche en biologie marine du ministère fédéral des Pêches et Océans, en présence du ministre Pierre De Bané.

L'Université vient de signer une entente avec Pêches et Océans Canada qui l'amènera à la vente de services d'informatique.

Afin de satisfaire leurs besoins, l'Université devra se doter d'un ordinateur HP-3000. La quincaillerie, le logiciel et l'aménagement des locaux coûteront environ 1 200 000\$.

Le contrat de cinq ans que l'Université vient de passer avec Pêches et Océans Canada amènera 3 millions de dollars dans les coffres de l'Université de Moncton.

Pêches et Océans Canada se servira à 50% des capacités dudit ordinateur; l'autre 50% sera à la disposition de l'Université.

9.1.11 Centre d'études du vieillissement

Le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada vient d'octroyer 300 000\$, 100 000\$ par année pendant trois ans, pour la création d'un Centre d'études du vieillissement au CUM. L'Université avait comme concurrents l'Université Laval et la Memorial University.

M. le Recteur souligne le travail énorme accompli dans le domaine de la gérontologie par Soeur Anne Robichaud depuis son arrivée à l'Université en 1980. Si bien que l'Université fait vraiment figure de pionnière dans ce domaine.

9.1.12 Chaire d'études acadiennes

Un comité consultatif a été nommé. Le 22 novembre 1983 a eu lieu un colloque d'une journée sur les études acadiennes, lequel fut suivi de l'inauguration officielle de la Chaire d'études. A la suite dudit colloque, il a été suggéré qu'une journée d'études acadiennes ait lieu à chaque année.

9.1.13 Le Kacho

Cette semaine, les deux parties impliquées en sont arrivées à s'entendre sur une formule qui les satisfait. Le Kacho devrait donc rouvrir ses portes avant trop longtemps.

9.1.14 Centre de technologie manufacturière

Le ministère du Commerce et du développement du Nouveau-Brunswick a accordé au Centre de technologie manufacturière du CUM un octroi de 262 400\$ pour l'achat d'un ordinateur et de logiciels. Le Conseil national de recherche du Canada a également approuvé un octroi de 30 000\$ par année pour aider au fonctionnement dudit Centre.

9.1.15 Etats financiers 82-83

Le Vice-recteur à l'administration présente le rapport et donne quelques explications. Le résultat net est meilleur que prévu. Cela est dû à des dépenses moindres et à des revenus supérieurs à ceux escomptés à cause du nombre d'étudiants plus élevé que projeté.

Un membre demande si le dossier du Centre social étudiant progresse.

D'après le Recteur, les étudiants ont de la difficulté à s'entendre sur un projet. Au dire de M. Donald Poirier, le Centre social est une priorité; l'ABPUM voudrait encore rencontrer les étudiants et l'Administration à ce propos. M. Finn confie qu'il songe à faire appel à l'ABPUM et à la FEUM afin d'aller quérir les fonds qui manquent pour la réalisation du projet.

RESOLUTION 40-CGV-831210

Il est proposé par Donald Durant et appuyé par Paul Castonguay "Que les Etats financiers 82-83 soient adoptés."

Vote unanime ADOPTE.

9.1.16 Sciences forestières

Le programme de Baccalauréat en sciences forestières a reçu l'agrément de la CESPM. Bien qu'une somme de 500 000\$ ait été prévue dans le budget 1983-84 pour les dépenses capitales, le budget de fonctionnement n'a pas encore été approuvé.

Un satellite du complexe forestier sera créé au CUSLM. Les instances fédérales intéressées verseront une somme d'un million de dollars qui pourra être affectée soit à une nouvelle construction, soit à des rénovations.

Qui va décider du partage des années du programme entre les Centres universitaires de Moncton et d'Edmundston?

Il semble bien que les axes de développement adoptés en 1980 limiteraient le CUSLM aux deux premières années.

S'ensuit une longue discussion sur la possibilité d'offrir le programme au complet au CUSLM.

Selon MM. Valcourt et Castonguay, il ne faut pas fermer la porte prématurément. Toutes les alternatives doivent être examinées et soumises au Conseil pour approbation. Que l'on fasse au moins l'exercice d'étudier s'il est possible ou non d'offrir le programme en entier au CUSLM.

9.1.17 Calendrier des réunions 1984

Voir annexe B.

Le document est remis aux membres pour information. 9.1.18

Chancelier

Le mandat du Docteur Richard arrivera à terme le 20 janvier 1984.

RESOLUTION 41-CGV-831210

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Jean Chiasson

"Que le mandat du docteur Léon Richard au poste de Chancelier soit reconduit (5 ans)."

Vote unanime ADOPTE.

9.2 CEX-831104

Corrections:

Article 3.5, page 2: enlever "de UNB"

(3.8) Retour des Anciens(nes)

Une fête particulièrement réussie.

(3.9) Prêts-bourses

Rien de nouveau à ce chapitre. L'on multiplie les efforts afin de rencontrer le ministre Leslie Hull.

(3.18) Programme de MAP

Une proposition détaillée a été soumise au Secrétariat d'Etat.

10. RAPPORT DU COMITE CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Voir annexe C.

RESOLUTION 42-CGV-831210

Il est proposé par Paul Castonguay et appuyé par Maurice Chiasson "Que le rapport du Comité conjoint de la planification soit adopté." Vote unanime ADOPTE.

11. SAC-831109: SUIVI

(10) Chaire d'études coopératives

Voir annexe D.

RESOLUTION 43-CGV-831210

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Jean-Guy Rioux

"Que le Conseil des gouverneurs recommande de créer à l'Université de Moncton la Chaire d'études coopératives dont les objectifs sont présentés dans le document annexé;

Que soit créé le Conseil de la Chaire d'études coopératives tel que défini dans le document annexé."

Vote unanime ADOPTE.

12. RAPPORT DU RECTEUR

12.1 Tout en spécifiant qu'il s'agit d'information et qu'il ne demande pas au Conseil de prendre action, le Recteur fait part aux membres de ses inquiétudes devant des déclarations faites par certains politiciens, concernant l'Université. S'agit-il d'ingérence politique? Il sollicite l'avis du Conseil à ce sujet.

Un membre avance que depuis un certain temps, toutes sortes de déclarations sont prêtées au Recteur, tout lui est mis sur le dos.

RESOLUTION 44-CGV-831210

Il est proposé par Jean Chiasson et appuyé par Paul Castonguay

"Que le Conseil des gouverneurs accorde un vote de confiance au Recteur de l'Université de Moncton."

Une discussion s'ensuit portant surtout sur la signification de "vote de confiance". Le proposeur ainsi que plusieurs autres membres interviennent. Certains qui

14. PROCHAINE REUNION

RESOLUTION 46-CGV-831210

Il est proposé par Gilbert Finn et appuyé par Yvon Ouellette

"Que la prochaine réunion du Conseil ait lieu le 28 avril 1984 9 h
30."

Vote

unanime

ADOPTE.

15. CLOTURE

RESOLUTION 47-CGV-831210

Il est proposé par Yvon Ouellette

"Que la séance soit levée."

Vote

unanime

ADOPTE.

Il est 18 h.

(Contresigné le _____)

Paul L. Bourque, président

Annette LeBlanc, pour
Gilles Long, secrétaire